

Santé environnementale et périnatalité

Une sensibilisation pour les professionnels de la petite enfance.



La Mutualité Française Occitanie, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, propose de sensibiliser les professionnels de la petite enfance sur la santé des jeunes enfants. Ces sensibilisations ont pour objectif de diminuer l'exposition des jeunes enfants aux polluants environnementaux présents dans l'air, l'alimentation ou les cosmétiques.

UNE POPULATION À RISQUE

La période des 1000 premiers jours de l'enfant constitue une période particulièrement sensible pour son développement. Les perturbateurs endocriniens ou encore les substances cancérigènes font l'objet de diverses études qui soulignent l'importance de réduire les sources d'exposition et les risques sanitaires. Ces polluants sont nombreux et se retrouvent dans notre quotidien : air intérieur, alimentation ou encore cosmétiques.



POURQUOI PARTICIPER À LA SENSIBILISATION ?



Renforcer ses connaissances sur les liens entre l'environnement et la santé du jeune enfant et de l'adulte à venir.

Informar les futurs et jeunes parents sur les polluants de l'environnement quotidien.

Sensibiliser les parents afin qu'ils identifient les situations à risques, pour les éviter ou les limiter.

Échanger avec d'autres professionnels et partager ses expériences.

DÉROULÉ DE LA SENSIBILISATION (3h)



Air intérieur et santé

Produits ménagers sans danger, aménagement de la chambre de bébé, bien-être de la famille dans l'habitat, etc.

Alimentation et santé

Choix des ustensiles de cuisine, choix des contenants, modes de cuisson, etc.



Cosmétiques et santé

Produits pour la toilette de bébé, colorations, parfums, etc.



SENSIBILISATION EN PRÉSENTIEL



Jeudi 16 avril 2026 (9h-12h)
Argences-en-Aubrac

Modalité de participation :

Inscription gratuite mais nombre de places limité à 15 participants maximum.

Inscription auprès de :

Laurence Robert-Dubois

laurence.robertdubois@mutoccitanie.fr
06.67.76.44.98

En partenariat avec



Avec le soutien de



et dans le cadre du

